

ACTE DE NOMINATION DU PRESIDENT

Le soussigné :

- La Société par actions simplifiée FONROCHE ENERGIE (« SAS FONROCHE ENERGIE »)

Agissant en qualité d'actionnaire unique de la Société par actions simplifiée FONROCHE GEOTHERMIE soit par abréviation la « SAS FONROCHE GEOTHERMIE », société au capital de 1 500 €, ayant son siège social à ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE à ROQUEFORT (Lot et Garonne).

Après avoir exposé qu'une société a été constituée aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 janvier 2011 à Roquefort (Lot et Garonne) qui sera enregistré et publié en même temps que le présent acte, et que les statuts établis prévoient dans leur article 19, la nomination d'un Président par acte postérieur ont procédé à cette nomination.

L'actionnaire unique, SAS FONROCHE ENERGIE est ainsi nommé aux fonctions de président de la société pour une durée indéterminée.

La SAS FONROCHE ENERGIE accepte ces fonctions de président, déclare n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévus par la loi.

Fait en cinq exemplaires pour être annexé aux statuts.

A Roquefort,
Le 10 janvier 2011,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and flourishes, positioned below the date and location.

